

SEANCE DU 5 JUILLET 2017

DÉCISION N° 2017 / 35 / Liste garants / 1

PUBLICATION DE LA LISTE NATIONALE DES GARANTS

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en son article L121-1-1 et en son article D121-17,
- vu l'appel à candidatures à la fonction de garant lancé en juillet 2016,
- vu le résultat des auditions organisées par la CNDP d'octobre 2016 à février 2017,
- vu les attestations de suivi avec succès du MOOC "la participation du public dans le champ environnemental",
- les extraits de casier judiciaire n°2 recueillis par la CNDP,

DÉCIDE :

Article 1 :

La liste nationale des garants prévue à l'article L121-1-1 est annexée à la présente décision.

Article 2 :

Cette liste est publiée sur le site internet de la Commission.

Le Président



Christian LEYRIT